



Cadre réservé au Bureau

Pass-sport € Code :

Pass + € (collège-inscription par l'adhérent sur le site CD78)

Labaz € Code :
(de 15 à 17 ans)

Bulletin d'adhésion 2024-2025
Loisir / Ado-Adultes / Baby Glisse

Licence F.F.S.G. n° (réservé au club)

Nom : **Prénom** :

Date de naissance : / / Lieu de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

☎ (père) : ☎ (mère) :

Pointure : (si l'enfant n'a pas ses propres patins)

E-Mail (obligatoire pour prendre les licences- merci de nous signaler tout changement - écrire très lisiblement) :

Frais d'adhésion : 40 € (uniquement la première année)

Cotisations (1) :

Essai Loisir (2) : 2 heures - Date 1^{ère} heure..... Date 2^{ème} heure.....

Loisir : 2h / semaine – 320 € (habitants GPS&O) – 325 € (habitants hors GPS&O)
○ 1 fois ○ 2 fois (160 € x 2 ou 162,50 € x 2) ○ 3 fois (106,67 € x 3 ou 108,33 € x 3)

Ado-Adultes : 1h30 / semaine – 250 € (habitants GPS&O) – 255 € (habitants hors GPS&O)
○ 1 fois ○ 2 fois (125 € x 2 ou 127,50 € x 2)

Baby Glisse : 1h / semaine – 240 € (2) (habitants GPS&O) – 245 € (2) (habitants hors GPS&O)
(10 patineurs maximum)
○ 1 fois ○ 2 fois (120 € x 2 ou 122,50 € x 2)

(1) Le prélèvement sur les coupons-sport et les chèques-vacances est passé de 1 % à 2.5 %, le club maintient sa participation à hauteur de 1 %. Les 1.5 % restants seront à la charge de l'adhérent (sur la valeur des tickets uniquement).

(2) Essais gratuits. Si le patineur ne reste pas après les 2 essais, le dossier vous sera rendu.

La totalité de la cotisation et le dossier complet doivent être remis à l'inscription. Les chèques, à l'ordre de l'ASM Patinage, seront remis en banque aux dates précisées au verso. Toute inscription est définitive et tout mois commencé est dû. Tout changement de groupe en cours d'année peut entraîner un complément de cotisation.

Conditions d'utilisation de la glace (extrait du règlement intérieur) :

- **Le port des gants est obligatoire** (sous peine d'expulsion de la glace).
- Les cheveux doivent être attachés.
- Une tenue de sport est exigée (pas de jean, robe, doudoune, écharpe, bonnet).
- Les chewing-gum sont interdits pendant les cours.
- Les patins sont prêtés par la patinoire jusqu'aux vacances de la Toussaint maximum.
- Seuls les patins de patinage artistique (classiques blancs) seront acceptés (pas de patin de hockey, ni avec scratch).
- Arrivée des enfants 10 mn avant le début du cours pour mettre les patins.

Assurance – Autorisation – Règlement intérieur – Stationnement :

- Les parents ne restent pas dans l'enceinte de la patinoire durant les cours. Nous vous rappelons que les horaires des cours doivent être scrupuleusement respectés, les encadrants n'étant pas chargés d'assurer un service de garderie. Une amende est mise en place depuis la rentrée 2023 pour les retards à répétition (cf règlement intérieur).
- J'autorise l'ASM à utiliser les photos de moi-même ou de mon enfant dans tous supports de communication, et sur les réseaux sociaux du club,
- Je déclare avoir pris connaissance et accepter les garanties et montant proposés par les assurances souscrites par l'ASM auprès d'Axa sous le n° 0010000343752087, si mon enfant blesse un autre patineur ou s'il endommage la patinoire. Si mon enfant se blesse seul, je suis couvert par ma propre assurance,
- Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du club ci-annexé et m'y conformer,
- **J'ai pris connaissance du fait que je ne dois pas stationner mon véhicule sur le parking privé de la patinoire.**

Pièces à fournir à l'inscription (obligatoire) :

- Bulletin d'inscription cotisation (chèques ou espèces, pas de CB)
- certificat médical/questionnaire de santé
- attestation d'assurance responsabilité civile
- Pass sport** - fournir le document reçu par mail avec le code (si éligible)
- Pass +** (collège - demande de versement à effectuer par l'adhérent sur le site du CD78 à « ASM » puis « sport de glace »)
- Labaz** (15 à 17 ans – Région IDF) merci d'indiquer le montant et le code :€

Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

Manifestations/gala (A noter dans vos agendas !):

Téléthon : samedi 30 novembre de 11 h 15 à 12 h 30 – les parents patinent avec leurs enfants (6 € minimum/personne reversés au téléthon)

Noël : mardi 17 décembre à 18 h 30 - Gala : samedi 24 mai – Passage des médailles : avant les vacances de Noël

Fait à le

Signature de l'adhérent ou de son représentant (si mineur),

Règlements (* dates d'encaissement des chèques) :

Acomptes	Montant	Modalité paiement	N° chèque	Banque	Emetteur (si différent adhérent)
1 5/10*		<input type="radio"/> espèces <input type="radio"/> chèque <input type="radio"/> coupon-sport (+1.5%) <input type="radio"/> chèques-vacances (+1.5%) <input type="radio"/> Pass Sport <input type="radio"/> Pass +			
2 5/11*		<input type="radio"/> espèces <input type="radio"/> chèque <input type="radio"/> coupon-sport (+1.5%) <input type="radio"/> chèques-vacances (+1.5%) <input type="radio"/> Pass Sport <input type="radio"/> Pass +			
3 5/12*		<input type="radio"/> espèces <input type="radio"/> chèque <input type="radio"/> coupon-sport (+1.5%) <input type="radio"/> chèques-vacances (+1.5%) <input type="radio"/> Pass Sport <input type="radio"/> Pass +			
Total					

Souhaitez-vous une attestation de paiement pour votre Comité d'entreprise ? : oui non Fait

(uniquement si votre CE vous rembourse une partie de la cotisation)

(seul est pris en compte pour l'attestation, le montant réglé par l'adhérent, hors aides diverses)